



# Règlement SWISS JERSEY

## Championnat européen Jersey

Après le grand succès de la première édition, le troisième championnat européen Jersey sera organisé par l'European Jersey Forum EJF et se tiendra sur leur page Facebook en juillet. Un calendrier détaillé avec les publications des catégories sera annoncé après la date limite d'inscription.

### **Inscription, transmission de vidéos**

Tous les membres de SWISS JERSEY dont la cotisation a été payée en 2024 et qui ne sont pas soumis à une interdiction d'exposition actuelle peuvent participer.

Les vidéos doivent être envoyées à [info@jersey.ch](mailto:info@jersey.ch) via WeTransfer au plus tard le 20 juin 2024. Le numéro complet de l'animal, le nom complet et le nom du propriétaire doivent être indiqués.

Seuls les animaux de race pure enregistrés (à partir de 87.5%) dans le livre généalogique de Braunvieh Schweiz sont admis au concours.

### **Sélection des animaux**

Un maximum de 10 animaux est autorisé pour la suisse. Si nous avons plus de 10 inscriptions, le comité de SWISS JERSEY va choisir quels vidéos nous allons envoyer.

### **Tarifs et prix**

Les frais d'inscription de 10 euros par animal seront pris en charge par SWISS JERSEY. Chaque participant recevra un prix souvenir.

### **Concours**

Les catégories suivantes sont prévues. Une championne, une championne de réserve et une mention honorable seront choisis dans chaque catégorie.

- Championne génisse (à partir de 10 mois)
- Championne junior et meilleur pis (1 et 2e lactation)
- Championne senior et Meilleur pis (3e lactation et plus)
- Classe spéciale pour les vaches plus âgées avec au moins 6 lactations
- Grand champion
- « Miss sympathy » (voté par les spectateurs)

## **Juge**

Un juge est sélectionné par l'EJF. Les vidéos avec les catégories et les sélections des championnes avec les résultats seront publiées en ligne à la fin.

## **Règles de préparation**

En s'inscrivant, l'éleveur s'engage à respecter les règlements ASR. Le marquage des côtes (tonte des côtes) n'est pas autorisés. Les vaches dont les mamelles sont surchargées peuvent être disqualifiées par l'EJF

## **Vidéo**

Afin de bien comparer tous les animaux, il est important qu'un bon vidéo soit disponible. Le vidéo doit être filmée en format paysage et doit durer au maximum une minute.

SVP suivre ces conseils suivants :

- Le soleil doit être à l'arrière de la caméra
- Choisissez un bel arrière-plan
- Les animaux ne doivent pas marcher sur des pierres. SVP faire marcher sur du béton ou du gazon.
- Filmez l'animal entier, il doit y avoir un focus sur la mamelle : voir le vidéo.

[Comment filmer votre Jersey \(youtube.com\)](#)

- Pour la mamelle : merci de ne pas utiliser le zoom, seulement filmer le plus près possible.

Exemple:

L'animal est arrêté. Le vidéo commence à l'avant pour voir la largeur du poitrail et des pattes avant. Allez ensuite sur le côté droit de l'animal pour voir le pis avant droit et les pattes. Continuez vers le derrière pour voir la croupe et l'arrière pis. Continuez ensuite vers le côté gauche pour voir l'avant pis de ce côté. Maintenant filmer l'animal de derrière à la marche. Puis revenez sur le côté droit de l'animal pour que le juge puisse regarder l'animal de ce côté à la marche.

Pour être juste, aucun vidéo du ring d'exposition ne sera accepté. Sa doit être un vidéo récents.

## **Recours**

Il n'y a pas de possibilité de recours. Les cas non mentionnés ici sont tranchés par le conseil d'administration de SWISS JERSEY.